



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le **vendredi 31 mai 2013 à 18h00** le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire.**

CONVOCAATION

Date	23/05/2013
Affichage	23/05/2013

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	25	8

THEME : URBANISME 2.

OBJET : ECHANGE AVEC
SOULTE D'UNE PARTIE DE
LA PARCELLE AL N°18
APPARTENANT AU
DOMAINE PRIVE
COMMUNAL AVEC UNE
PARTIE DE LA PARCELLE
PRIVEE AL N°243.

Etaient Présents : DAERDEN Francine, MUSSON Pascal, GUIGLI Catherine, DUFOUR Maurice, MARCHELLO Marie, MARCADET Didier, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PROREL Alain, PEYTHIEU Eric, CODURI Laetitia, FABRE Mireille, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, DAVANTURE Bruno, RAPANOEL Séverine, ESTACHY Monique, SIMOND Stéphane, FERRUS Christian, NUSSBAUM Richard, ESCALLIER Karine, ROUBAUD Sabin, SEZANNE Philippe.

Etaient Représentés :

CIRIO Raymond pouvoir à MARCADET Didier.
GUERIN Nicole pouvoir à PETELET Renée.
POYAU Aurélie pouvoir à FROMM Gérard.
NICOLOSO Alain pouvoir à DAVANTURE Bruno.
PONSART Marie-Hélène pouvoir à DAERDEN Francine.
BRUNET Pascale pouvoir à JIMENEZ Claude.
BOVETTO Fanny pouvoir à DJEFFAL Mohamed.
VALDENNAIRE Catherine pouvoir à NUSSBAUM Richard.

Absents-Excusés :

CIRIO Raymond, GUERIN Nicole, POYAU Aurélie, NICOLOSO Alain, PONSART Marie-Hélène, BRUNET Pascale, BOVETTO Fanny, VALDENNAIRE Catherine.

Secrétaire de Séance : DJEFFAL Mohamed.



Rapporteur : Gérard FROMM.

La commune souhaite réaliser une liaison piétonne entre le secteur Chancel et le secteur du Prorel.

A cet effet, un emplacement réservé n°14 a été porté au Plan Local d'Urbanisme lors de son élaboration.

La commune est propriétaire de la parcelle AL n°18, sise avenue René Froger 05100 Briançon.

Suite à des négociations entre la commune et le propriétaire de la parcelle AL n°243, jouxtant la parcelle communale AL n°18, un accord a été obtenu sur la cession de l'emprise nécessaire au projet de liaison.

En échange de cette emprise au bénéfice de la commune, cette dernière envisage de céder une partie de la parcelle AL n°18, pour permettre un accès à la parcelle AL n°243 depuis l'Avenue René Froger.

Ce qui consistera à échanger :

- 407.92 m² de la parcelle communale AL n°18 au bénéfice du propriétaire de la parcelle AL n°243,
- 581.34 m² de la parcelle privée AL n°243 au bénéfice de la commune,

Un acte authentique d'échange sera signé entre la commune et le propriétaire de la parcelle AL n°243, permettant deux accès depuis cette parcelle vers l'espace public, escalier et ascenseur,

Considérant l'avis du service des domaines, en date du 08/10/2012,

Considérant le fait que les emprises à échanger sont de contenances inégales, il a été proposé une soulte d'un montant de 50 000 € au bénéfice du propriétaire de la parcelle privée AL n°243,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'accepter le principe d'échange avec soulte, de 407.92 m² de la parcelle communale AL n°18 au bénéfice du propriétaire de la parcelle AL n°243, et de 581.34 m² de la parcelle privée AL n°243 au bénéfice de la commune ;
- D'accepter que le montant de la soulte soit de 50 000 € au bénéfice du propriétaire de la parcelle privée AL n°243 ;
- De préciser qu'un document d'arpentage sera établi afin de déterminer la superficie exacte des parcelles à échanger ;
- De préciser que les frais d'acte et frais d'arpentage seront supportés par moitié par la commune et le propriétaire de la parcelle AL n°243 ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 25

CONTRE : 0

ABSTENTION : 8 (*ESTACHY Monique, SIMOND Stéphane, FERRUS Christian, VALDENNAIRE Catherine, NUSSBAUM Richard, ESCALLIER Karine, ROUBAUD Sabin, SEZANNE Philippe*).

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

TRANSMIS LE 06 JUIN 2013
PUBLIÉ LE 06 JUIN 2013
NOTIFIÉ LE 11 JUIN 2013

Le Maire,

Gérard FROMM


O-DURBA



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DES HAUTES-ALPES
Résidence Les Cordeliers
4, Cours Ladoucette
BP 104
05007 GAP cedex
MÉL. : pierre.perrin@dgfp.finances.gouv.fr

Gap, le 02 OCT. 2012

MAIRIE
08 OCT. 2012
de BRIANÇON
ARRIVÉE N°

POUR NOUS JOINDRE :

Affaire suivie par : Pierre PERRIN
Téléphone : 04 92 52 89 46
Télécopie : 04 92 52 59 30
Réf : votre courrier du 27 août 2012
Affaire suivie par le Service de l'Urbanisme

Monsieur le Maire
Hôtel de Ville
BP 18
05105 Briançon Cedex

Monsieur le Maire,

Par courrier cité en référence, vous sollicitez l'estimation d'une emprise de 365 m² sur la parcelle Section AL n°18 contre une emprise de même superficie sur la parcelle Section AL n°243, à Briançon. Toutes deux sont situées en zone UBa du Plan Local d'Urbanisme. La Commune de Briançon souhaite échanger son emprise avec celle du propriétaire de la parcelle Section AL n°263 pour réaliser une liaison piétonne.

Compte tenu de la situation des biens et de l'état du marché immobilier local, la valeur vénale de chaque emprise est estimée à 167 900 €, libre de toute d'occupation. En cas d'échange, aucun échangeur n'aurait donc à payer de soulte.

L'évaluation correspond à des valeurs vénales actuelles. Une nouvelle consultation de France Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans un délai d'un an ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

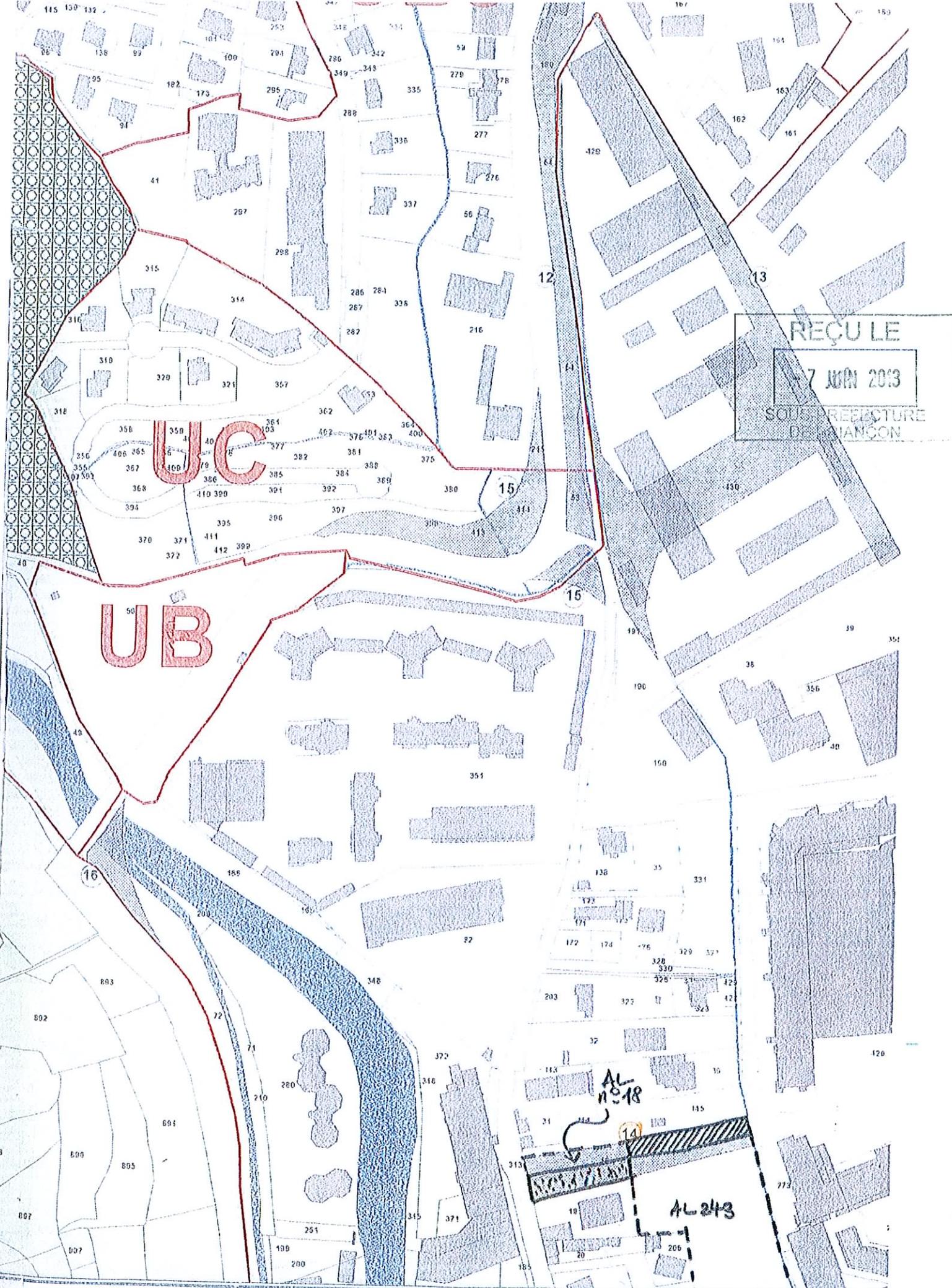
Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Départemental des Finances Publiques,

Pierre PERRIN

Évaluateur au Service France Domaine

REÇU LE
- 7 JUIN 2013
SOUS-PREFECTURE
DE BRIANÇON



REÇU LE
17 JUIN 2013
SOUSSERIECTURE
DE BRIANÇON

UC

UB

AL 213

AL 213

14

AVENUE RENÉ FROGER

407,92 m²
de la PARCELE N° 18

581,34 m²
de la PARCELE
AL N° 243

PARCELE ECHANGÉE
N° 18

- PLAN HASE - SEQUIE DE URBANISME

